

Image not found or type unknown



Salaire et heures supplémentaires

Par **rudy27**, le **05/05/2009 à 12:13**

Bonjour,

Ma femme est infirmière dans le privé. A l'occasion du départ d'une infirmière coordinatrice elle avait accepté la demande de la direction de faire "office de". Sans signer de nouveau contrat de travail son salaire a été légèrement augmenté.

Après environ 3 ans, elle a souhaité retourner auprès des patients et a donc demandé à retrouver son poste d'infirmière.

Conséquence: Réduction de son salaire de base.

En ont ils le droit ?

De plus, elle a accumulé de nombreuses heures supplémentaires que son employeur veut lui payé à son nouveau salaire. Je pensais pour ma part que leur valorisation était lié au salaire qu'elle avait au moment de leur acquisition.

Qu'en est il exactement ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Cordialement,

Rudy